

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

Délibération

L'an deux mil quinze, le 22 janvier à 17h45, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 17

Date de convocation du Bureau : 16 janvier 2015

Présents ayant droit de vote : FAYE Jean-Pierre, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CAMBOU Stéphane, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PERIGAUD Chantal, PLAZANET Mélanie, SERRU Marie-Claire.

Présents sans droit de vote : CANON Jean Louis, TESSIER Marie-Claude, GRANDAUD Gilbert.

Absent : GARDELLE Bruno, PERDUCAT Daniel, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : GANE Isabelle.

N°4-2015 : Aménagement de la maison « Chez Giraud » à Cheissoux - avenants

Vu le code des marchés publics,

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau Communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison « Chez Giraud » à Cheissoux, il convient de passer les avenants désignés ci-après :

Lot n°2 : Gros œuvre - VRD – attribué à l'entreprise PAQUET

Montant initial : 38 277,00 € HT

Avenant n°1 d'un montant de 7 010,00 € HT

Nouveau montant du marché : 45 287,00 € HT

Objet de l'avenant : Reprise en sous-œuvre du mur de soutènement du mur de la terrasse.

Lot n°6 : Cloisons sèches – isolation – attribué à l'entreprise ARNAUD

Montant initial : 25 483,13 € HT

Avenant n°1 d'un montant de 5 277,76 € HT

Nouveau montant du marché : 30 760,89 € HT

Objet de l'avenant : Pose d'un faux plafond au niveau 1 et remplacement de la ouate de cellulose par de la laine de bois.

Lot n°13 : Assainissement – attribué à l'entreprise DUSSOUCHAUD

Montant initial : 20 357,00 € HT

Avenant n°1 d'un montant de : – 1 000,00 € HT

Nouveau montant du marché : 19 357,00 € HT

Objet de l'avenant : Remplacement de deux micro stations par une seule micro station.

Application du taux de TVA réduit à 10 % pour tous les lots

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Communautaire que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison « Chez Giraud » à Cheissoux, le taux de TVA réduit à 10 % doit s'appliquer conformément à l'article 279-0 bis du code général des impôts (CGI).

Il convient donc de modifier par avenant le taux de TVA appliqué dans les actes d'engagement des marchés désignés ci-dessous :

DESIGNATION DU LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT DU MARCHÉ + AVENANTS	TAUX DE TVA A APPLIQUER	N° AVENANT
Lot 1 – aménagements extérieurs	DUSSOUCHAUD	8 061,75 €	10,00%	1
Lot 2 - gros œuvre - VRD	PAQUET	45 287,00 €	10,00%	2
Lot 3 - charpente - couverture - ossature bois	PAQUET	44 652,70 €	10,00%	2
Lot 4 - menuiseries extérieures et intérieures bois	FAYETTE	47 000,00 €	10,00%	1
Lot 5 - serrurerie	SERRU'BAT	6 863,00 €	10,00%	1
Lot 6 - cloisons sèches - isolation	ARNAUD	30 760,89 €	10,00%	2
Lot 7 - carrelage - faïence	MESMIN ET FILS	8 742,13 €	10,00%	1
Lot 8 - revêtements de sols souples	BAMASOL	3 353,75 €	10,00%	1
Lot 9 - peinture	ARNAUD	13 872,51 €	10,00%	1
Lot 10 - plomberie - sanitaires	ADI	13 523,27 €	10,00%	1
Lot 11 – chauffage – VMC – production eau chaude	DEBEAUPTE 87	20 502,50 €	10,00%	1
Lot 12 – électricité	AEL	13 807,30 €	10,00%	1
Lot 13 - assainissement	DUSSOUCHAUD	19 357,00 €	10,00%	2

Les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité :

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Pour copie conforme
Le 23 janvier 2015
Le Président,
Jean Pierre FAYE